



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision

Question écrite n° 94865

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les conséquences négatives de la réglementation concurrentielle dans le domaine des télécommunications. En effet, en raison de cette réglementation dans ce secteur, certains territoires se voient refuser par France Télécom la possibilité d'avoir l'offre de la télévision par Internet. Les citoyens concernés s'inquiètent de cette décision car il serait nécessaire pour qu'ils obtiennent cette offre, qu'un autre opérateur investisse sur leur territoire, ce qui leur paraît peu probable étant donnée la faible densité de population. Il souhaite savoir comment le Gouvernement compte résoudre ce problème pour nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94865

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 avril 2016](#), page 3039

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)